

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_034 : SOUTIENS FINANCIERS 2022 DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS AUX CHANTIERS ET OPÉRATEURS
D'INSERTION

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENKO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_034 : SOUTIENS FINANCIERS 2022 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS AUX CHANTIERS ET OPÉRATEURS D'INSERTION

Pilote : Politique de la ville

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Comme pour les exercices précédents, il est proposé la mise en oeuvre de cofinancements, par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, des chantiers d'insertion :

- pour des subventions versées à deux structures cofinancées pour leur action globale en faveur des publics en insertion du territoire au travers d'activités spécifiques conventionnées au titre de l'insertion par l'activité économique (IAE).
- pour quatre structures, qui réalisent sur convention des prestations de services pour l'Agglomération ou ses communes.

LE CFFPA DE FONLABOUR : chantier autour de l'activité des jardins d'insertion, cultures maraîchères bio avec traction animale.

REGAIN ACTION : qui a repris en 2020 les activités DES HABITS POUR L'EMPLOI, de réparation et réemploi de vêtements, textiles et accessoires vestimentaires par un atelier d'insertion et continue toujours le chantier des jardins d'insertion de Cantepau centré sur la production légumière.

Structures	Montants
CFPPA de Fonlabour	4 000€
Regain action et HPE	8 000€
Totaux	12 000€

Pour VERSO : structure d'insertion bénéficiant de six ETP, soit maximum huit personnes en insertion avec des CDDI à 26h/semaine. Le montant total de prestations tient compte de la capacité de la structure à pouvoir réaliser les travaux conventionnés. Les 20 150€ correspondent à 31 semaines. Ces semaines sont pour des services de l'Agglomération ou ses communes. Le montant de cofinancement de l'agglomération est de 650€/semaine.

Pour la SAS TARN ENVIRONNEMENT SOLIDAIRE (régie inter quartiers) : structure qui dispose de seize ETP, soit une vingtaine de personnes en insertion avec des CDDI à 26h/semaine. Elle peut donc réaliser davantage d'opérations y compris simultanément. Le montant total de 26 000€ de prestations est assorti à quarante semaines réalisées pour des services de l'agglomération ou ses communes. Le montant d'intervention de la communauté d'agglomération à ces prestations est de 650€/semaine.

Chaque service communautaire ou commune utilisateurs ajoute un montant similaire de 650€/semaine prélevés sur son budget propre. L'opérateur est ainsi rémunéré 1 300€/semaine.

Pour EMMAUS INSERT : les prestations restent rémunérées au fur et à mesure de la reprise, traitement et réemploi des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) de l'agglomération. Le forfait annuel est de 4 000€.

L'association Tarn Espoir qui réalisait six heures hebdomadaires d'intervention sur les compétences psychosociales des publics en parcours du programme de l'Agglomération, s'est retirée. L'association ENTR'AUTRES Occitanie, antenne Albigeoise, reprend les suivis. Comme avant, la structure travaillera avec les chantiers d'insertion pour des suivis complexes avec notamment un appui psychologique. Les prestations restent rémunérées au fur et à mesure de la réalisation sur présentation de factures par l'opérateur. Il n'y a pas d'augmentation du budget prévisionnel par rapport à 2021.

Pour toutes ces prestations, une décision de la présidente et une convention seront établies pour chaque opération.

Pour ces structures, la proposition de cofinancement est la suivante :

Structures	Montants
VERSO	20 150€
SAS TARN ENVIRONNEMENT SOLIDAIRE - La Régie	26 000€
EMMAUS INSERT	4 000€
ENTR'AUTRES (appui aux chantiers d'insertion)	9 450€
TOTAL	59 600€

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 janvier 2022,

VU l'avis de la commission Développement économique-Attractivité du 3 février 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les attributions de subventions et les cofinancements 2022 aux chantiers et opérateurs d'insertion comme suit :

CFPPA de Fonlabour pour 4 000€

Regain action et HPE pour 8 000€

VERSO pour 20 150€

SAS TARN ENVIRONNEMENT SOLIDAIRE-La Régie pour 26 000€

EMMAUS INSERT pour 4 000€

ENTR'AUTRES (appui aux chantiers d'insertion) pour 9 450€

AUTORISE madame la présidente à signer et à remplir toutes les démarches inhérentes à ces dossiers,

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget général primitif 2022 de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY